



PRINCE EDWARD ISLAND

Regulatory & Appeals Commission
Commission de réglementation et d'appels
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

AVIS

PRIX DU PÉTROLE

Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard), le 18 octobre 2024 – La Commission de réglementation et d'appels de l'île a approuvé les prix pétroliers suivants, qui seront en vigueur à partir de 0 h 1 le vendredi 18 octobre 2024 :

- Le prix de l'essence ordinaire restera le même.
- Le prix de l'essence super diminuera de 1,0 cent le litre
- Le prix du mazout de chauffage augmentera de 2,0 cents le litre.
- Le prix du diesel augmentera de 2,0 cents le litre.
- Le prix du propane augmentera de 3,2 cents le litre pour Irving Energy Distribution and Marketing, de 0,6 cent le litre pour Superior Propane, de 2,0 cents le litre pour Island Petroleum et de 4,3 cents le litre pour Kenmac Energy Inc. et Noonan Petroleum.

Avec les taxes, le prix à la pompe de l'essence ordinaire sans plomb aux stations libre-service se situera entre 163,8 et 164,9 cents le litre, le prix de l'essence super sans plomb aux stations libre-service se situera entre 171,8 et 173,0 cents le litre, et celui du diesel se situera entre 177,2 et 178,4 cents le litre.

Le prix maximal du mazout de chauffage sera de 120,8 cents le litre.

Le prix du propane se situera entre 79,5 et 81,5 cents le litre.

Pour connaître les prix actuels des produits du pétrole, visitez le site irac.pe.ca.

La Commission prévoit réviser les prix de nouveau le 25 octobre 2024.